

Une évaluation environnementale à l'ancienne CIP

Une autre étape est franchie pour la dépollution des terrains

richard.mahoney@eap.on.ca
HAWKESBURY

Un autre pas a été franchi par le gouvernement ontarien dans le processus de dépollution des terrains de l'ancienne usine CIP, de Hawkesbury.

Le ministère des Ressources naturelles débute la réalisation d'une étude d'impact environnemental des terrains, d'une superficie de 40 acres et situés le long de la rivière des Outaouais, au nord de la rue Principale. Ces terrains sont la propriété du gouvernement ontarien.

« Nous avons à procéder de la sorte avant d'aller de l'avant avec la dépollution comme telle », a confié la mairesse de Hawkesbury, Mme Jeanne Charlebois. En vertu de cette évaluation, des solutions seront élaborées et des audiences publiques portant sur les impacts environnementaux du projet seront tenues. On devrait être en mesure, par la suite, de dégager une stratégie claire sur ce qu'il devrait advenir de ces terrains.

Rappelons que la municipalité a retenu un plan évalué à 19 680 000 \$, qui consiste à excaver partiellement les terrains des sols contaminés laissés sur place par la CIP lors de sa fermeture, en 1980. Mme Charlebois presse le gouvernement de s'engager formellement dans ce projet. Le ministère des Ressources naturelles a indiqué son intention de travailler de concert avec la municipalité sur les avenues possibles, incluant la recherche de marchés potentiels pour les résidus de fibre de cellulose, qui représentent des « possibilités d'affaires additionnelles. »

La ministre des Ressources naturelles, Donna Cansfield, sera invitée à visiter le lieu d'entreposage de ces déchets, qui émettent certaines odeurs désagréables durant l'été et sont considérées, à juste titre, comme un lourd handicap au développement de toute une portion de bande riveraine. Ainsi, une fois que les déchets auront été retirés des lieux, ces terrains situés le long du littoral vont représenter un immense potentiel de développement, selon une étude dépo-

sée devant le conseil municipal, à la fin de 2007.

Cette stratégie de développement propose la construction d'infrastructures résidentielles et commerciales, comme une marina et un cinéma, d'ici les 30 prochaines années. Le plan en question prévoit l'utilisation des 40 acres de terrains actuellement propriété du gouvernement de l'Ontario, de même que 254 acres de terres appartenant à des intérêts privés, dont certaines sont composées d'étangs asséchés et situés dans le Canton de Champlain.

Les terrains pollués renferment 312 700 mètres cubes de boues contaminées, comprenant 215 300 mètres cubes de boues « compressées » et 97 000 mètres cubes de boues légères. Dans le premier des cas, la teneur en eau est de 74 %, tandis qu'elle est de 92 % dans le second cas.

La bêche actuelle n'est pas imperméable, si bien que de l'eau de lixiviation se retrouve dans les cours d'eau avoisinants, principalement Mill Creek, si on se fie à une étude préparée en 2006 par Conestoga-Rovers.